

Commune d'ALRANCE
COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2021

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred – BONNEFOUS Jean-Louis – CLUZEL Bernard – COUDERC Frédéric – CAPOULADE Sébastien – DRULHE Thibault – GAUBERT Anne – SOUYRIS Emile – VERDIE Bernard

Représentés : SOUYRIS Maryline par Bernard CLUZEL

Une réunion du conseil municipal s'est déroulée le vendredi 16 juillet 2021 à 19 h suite à la convocation en date du 8 juillet 2021.

Ordre du jour :

Adhésion au service de rédaction d'actes Aveyron Ingénierie.
Enquête publique chemins
Régularisation d'actes de conventions de servitude avec ENEDIS
Questions diverses

Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service et a exposé ce qui suit :

AVEYRON INGENIERIE a décidé suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte, pour les types d'actes suivants :

- Ventes de biens immobiliers
- Echanges fonciers
- Constitutions de servitudes
- Transferts de propriété (notamment en cas de fusion, de dissolution ou d'ordonnance d'expropriation...)
- Publication de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Pour 2021, le coût s'établit à 400 € l'acte (non assujetti à la TVA) (cf. l'annexe tarifaire).

La convention avec AVEYRON INGENIERIE est établie pour une durée de 5 ans, à compter du 01/09/2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Désaffectation de chemins ruraux

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal :

- de désaffecter la partie de chemin rural longeant la parcelle cadastrée Section A 280 et A 276, afin de la céder, après enquête publique, au propriétaire de la parcelle A 277, moyennant la prise en charge par le propriétaire des frais d'arpentage et le paiement de la somme de 1 € le m². Il précise que ce chemin ne présente aucun intérêt pour le public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Régularisation d'actes de conventions de servitude avec ENEDIS.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de régulariser l'acte de convention de servitude avec ENEDIS, pour l'enfouissement de la ligne électriques souterraines pour la borne de charge des véhicules électriques.

Divers conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur diverses propriétés communales.

Concernant la commune d'ALRANCE :

- Ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée A 90

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de régularisation de convention.

Questions diverses

- **Cœur de Capelle :**

Démarrage des travaux le 07 juin 2021

Réunion de chantier N°1 le vendredi 17/06/2021 avancement du chantier de 5%

Réunion de chantier N°2 le vendredi 25/06/2021 avancement du chantier de 10%

Réunion de chantier N°3 le jeudi 01/07/2021 avancement du chantier de 15%

Les travaux de réseaux allant jusqu'à l'école sont terminés, la prochaine phase de réseaux ira en direction de l'église.

Première situation de travaux reçue le 01/07/2021 d'un montant de de 22 186.36

Informations présent au Crédit Agricole,

Pour les projets en investissement un prêt relais sur 2 ans au taux de 0.9% est proposé,

A hauteur des subventions accordées :

Soit 45 000 € par le conseil Départemental

Soit 31 000 € par la Communauté de Commune de Lévezou-Pareloup

Coût du prêt pour 75 000€ x 0.9% = 675€ l'an

Pour information les lignes de trésorerie servent uniquement pour le fonctionnement.

- **Peyrebrune :**

Embauche du personnel saisonnier pour la Tour de Peyrebrune et la Maison du Patrimoine

Pour les mois de juillet et août 2021 .

8 Personnes assureront le gardiennage par tranche de quinze jours de 14 heures à 19 heures du lundi au samedi inclus

Une convention a été signé avec l'association les Amis de la Tour de Peyrebrune pour le détachement du personnel à la Maison du Patrimoine afin que les agents en charge de la maison du patrimoine puissent procéder à la vente de petits articles divers pour le compte de l'association.

- **Retraite de Annie CAPOULADE.**

Annie nous a fait connaître sa décision de départ en retraite à compter du 01/07/2021 .

Elle est employée comme agent technique dans la commune depuis le 6 janvier 1992.

Elle sera remplacée par Aziza Gaubert au ménage de la mairie du SAPA et des parties communes à l'école.

Il nous faudra trouver une remplaçante à Aziza pour la cantine de l'école.

- **Diplôme et médaille pour Isabelle Doyen**

Diplôme et Médaille d'honneur Régionale, Départementale, et Communale à titre de récompense pour 30 années au service de la collectivité.

- **Devis du garage CAILLOL**

Pièces pour la tailleuse :

Rouleau palpeur axes et estimation de main d'œuvre pour un total de 2075.92€ TTC

Chasse neige :

Lame étrave SR-T1 prix : 8200€ HT

Le Conseil Municipal a accepté les devis.

- **Chemin du Mas Viala.**

Evocation de la libre circulation dans le village du Mas Viala.

- **Restaurant le chaudron**

Le Dôme sur la terrasse du restaurant restera jusqu'au 15 septembre 2021

- **Mandat pour la vente de parcelles dans le lotissement communal « les grands chênes »**

Un mandat a été signé avec l'agence immobilière IMMO DE France SNC à Rodez

Pour la commercialisation des parcelles restantes au lotissement des grands chênes.

Le mandat est conclu pour une durée maximale de 12 mois et a pour effet de rechercher un acquéreur pour les lots restants.

Prix de vente des lots au lotissement « Les Grands Chênes »

Numéro de Lot	Surface/m ²	Prix /m ²	Prix vendeur	Prix de vente agence incluse
LOT 3	925	20,00	18500€	21500€
LOT 4	852	20,00	17040€	20040€
LOT 5	824	20,00	16480€	19480€
LOT 6	1239	12,00	14868€	17868€
LOT 7	995	16,00	15920€	18920€
LOT 8	1067	16,00	17072€	20072€
LOT 9	1122	20,00	17952€	20952€
LOT 11	949	20,00	18980€	21980€

- **Problème de mauvaises odeurs à la salle des fêtes de la Capelle-Farcel.**

Il nous a été signalé de nouveau le problème de mauvaises odeurs à la salle des fêtes .

Cela vient d'une malfaçon au niveau de l'évacuation centrale dans la cuisine.

Le problème ayant été signalé plusieurs fois par téléphone à Monsieur COULOM de la société SICA Habitat Rural Aveyron maître d'œuvre pour la rénovation de la salle en 2019.

Nos demandes étant restées sans réponse, il a été décidé de formaliser notre demande d'intervention par courrier à la société SICA Habitat Rural.

La séance s'est levée à 20 h 15

.